

mécanicien(ne) réparateur(rice) de matériel nautique

RNCP1858 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	252r
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le (la) mécanicien(ne) réparateur(trice) de matériel nautique assure la maintenance du groupe 'moteur-propulsion' destiné essentiellement aux bateaux de plaisance à voile ou à moteur, d'une longueur de 6 à 12 mètres. Il (elle) réalise les opérations d'entretien, de dépannage et de réparation du moteur et des organes de propulsion.

Le (la) mécanicien(ne) réparateur(trice) de matériel nautique assure également un premier niveau de maintenance sur les équipements de bord (entretien d'un circuit d'éclairage, d'un guindeau, d'une direction hydraulique) et procède à la pose, l'installation de moteurs (neufs ou révisés) dans les bateaux et effectue les réglages de mise en service.

Enfin, le (la) mécanicien(ne) réparateur(trice) de matériel nautique participe aux opérations de manutention des bateaux sur terre ou à flot.

Ses interventions portent principalement sur des moteurs in board d'environ 8 à 300 CV, essence ou diesel, en ligne d'arbre ou Z drive, et sur des moteurs hors bord d'environ 6 à 220 CV.

Le(la) mécanicien(ne) réparateur(trice) de matériel nautique travaille, généralement, seul(e). Ses interventions, sont réalisées à partir d'une fiche de travail ou d'une demande orale d'un client.

Pour ce faire, il (elle) recherche et exploite les informations dans la documentation technique (papier, microfiches ou informatique), utilise des nomenclatures, des schémas de branchements, renseigne les documents administratifs (bon de travail, ordre de réparation) et informe le client sur les interventions en lui donnant des conseils d'entretien et d'utilisation.

Les opérations doivent être réalisées conformément aux préconisations des constructeurs, dans le strict respect des règles de sécurité.

Dans le cadre de ses activités il (elle) peut être amené(e) à déplacer les bateaux au moteur, en mer ou au port, à l'aide d'un engin de manutention, sur un terre-plein, à l'aide d'une remorque routière, sur route.

La possession d'un permis mer et du permis B favorise l'accès à l'emploi.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

1. PRÉPARER LES BATEAUX DE PLAISANCE EN VUE DE LEUR MANUTENTION

Réaliser, à flot, les manœuvres de mise à sec ou de mise à l'eau d'un bateau de plaisance.

Participer aux opérations de manutention d'un bateau de plaisance.

Préparer un bateau de plaisance en vue d'une manutention.

Vérifier l'armement de sécurité d'un bateau de plaisance.

2. INSTALLER ET METTRE EN SERVICE DES MOTEURS MARINS DE PLAISANCE

Installer des moteurs hors bord sur des coques de bateaux de plaisance.

Installer des moteurs in board dans des coques de bateaux de plaisance.

Préparer et mettre en route des moteurs marins in board et hors bord.

Procéder aux essais en mer des bateaux de plaisance.

3. ENTRETENIR ET REMETTRE EN ETAT DES MOTEURS MARINS IN BOARD

Remplacer les organes des moteurs in board.

Réaliser l'entretien courant et l'hivernage d'ensembles moteurs in board.

Remettre en état les circuits des moteurs in board.

Remettre en état les moteurs in board.

Entretenir et remettre en état les appareils de transmission in board.

4. ENTRETENIR ET REMETTRE EN ETAT DES MOTEURS MARINS HORS BORD

Réaliser l'entretien courant et l'hivernage de l'ensemble moteur hors bord.

Remplacer les différents organes des moteurs hors bord.

Remettre en état la tête motrice des moteurs hors bord.

Remettre en état les circuits des moteurs hors bord.

Entretenir et remettre en état les appareils de transmission des bateaux de plaisance hors bord.

Entretenir et remettre en état les appareils hydrauliques des bateaux de plaisance motorisés hors bord.

5. REALISER LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE BORD DES BATEAUX DE PLAISANCE

Poser et entretenir des équipements hydrauliques de bateaux de plaisance.

Entretenir des commandes à distance de bateaux de plaisance.

Brancher des équipements électriques de bateaux de plaisance.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le (la) mécanicien(ne) réparateur(trice) de matériel nautique exerce essentiellement son activité dans les entreprises du secteur nautique : dans un chantier de maintenance de bateaux de plaisance ;

chez un concessionnaire-vendeur de moteurs ou de bateaux ;

dans un chantier de construction de bateaux de plaisance ;

chez un loueur de bateaux de plaisance.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP5888

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1858/>